

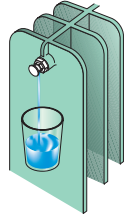
Les conseils pratiques...

■ La purge des radiateurs...

Si un ou plusieurs radiateurs ne chauffent plus ou sont bruyants (écoulement d'eau), les purger.

Procéder de même pour les éventuels points hauts de l'installation.

Après une purge, toujours vérifier et rétablir, le cas échéant, la pression (voir page 18).



■ La protection contre le gel

Le contrôle permanent de la chaudière dans son environnement intègre une fonction "Hors gel" par la mesure de la température ambiante.

Dans les résidences occupées irrégulièrement il faut vidanger l'installation et la chaudière ou protéger par un additif antigel spécial chauffage.



Dans tous les cas, seul le circuit chauffage est protégé, il est indispensable de vidanger le circuit sanitaire.

■ La qualité de l'eau

Votre chaudière est peu sensible à l'entartrage, néanmoins lorsque les teneurs dépassent une certaine limite, le calcaire sera cristallisé. Il se crée un entartrage de l'échangeur sanitaire mais aussi des machines à laver, robinets, etc...

On classe les eaux selon leur teneur en calcaire :

Moins de 12° F : Eau douce

De 13° à 24° F : Eau dure

Plus de 25° F : Eau très dure

Rappel : 1°F = 10 grammes de calcaire par m³ d'eau

24°F = 240 grammes de calcaire par m³ d'eau



Si vous habitez une région où l'eau est dure ou très dure, il faut prévoir un dispositif éliminant ou limitant les effets néfastes du calcaire.

Votre installateur vous conseillera sur les différents systèmes efficaces.

Un adoucisseur doit être régulièrement vérifié. Il est indispensable pour la santé des utilisateurs et la durée de vie des appareils de maintenir les paramètres physico chimiques à des valeurs limites :

• TH > 8° F

• PH > 7,5

• Chlorures < 50mg/l